AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0972
FR0006174348-DIV11

17 juin 2019

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2019, la société Wendel SE (89 rue Taitbout, 75009 Paris) a informé l'Autorité des marchés financiers qu'elle détient indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale de droit luxembourgeois Truth 2 S.à.r.l (5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg), au 11 juin 2019, 160 826 908 actions BUREAU VERITAS représentant 317 079 765 droits de vote, soit 35,58% du capital et 51,32% des droits de vote de cette société[1].

Cette évolution résulte du paiement du dividende en actions BUREAU VERITAS pour l'exercice 2018[2].

Il est rappelé que la société Wendel SE détenait, au 2 novembre 2018, 156 252 857 actions BUREAU VERITAS représentant 312 505 714 droits de vote, soit 35,33% du capital et 51,36% des droits de vote de cette société[3].

[1] Sur la base d'un capital composé de 451 971 490 actions représentant 617 889 296 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué diffusé par la société BUREAU VERITAS le 7 juin 2019.
[3] Cf. D&I 218C1764 du 2 novembre 2018.